

Morcenx-la-Nouvelle, le 22 avril 2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : course cycliste « Rencontre Départementale École de Vélo ».

Le Maire,

- Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités territoriales,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur certaines voies de la commune de MORCENX la NOUVELLE-Bourg, le samedi 28 juin 2025 entre 13 H et 18 H, pendant le déroulement de la course cycliste, organisée par la Section Cycliste du C.A.M.

ARRÊTE

- Art 1 : La course cycliste organisée le samedi 28 juin 2025 par la section cycliste du C.A.M. empruntera l'itinéraire suivant dans l'agglomération de MORCENX la NOUVELLE-Bourg entre 13 H et 18 H :

- Rue de Nadon, route de Garrosse.

- Art 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur la chaussée des artères empruntées par la course cycliste le samedi 28 juin 2025 aux heures fixées à l'Art.1.

- Art 3 : La circulation sera interdite dans le sens contraire à la course sur l'itinéraire cité à l'Art. 1.

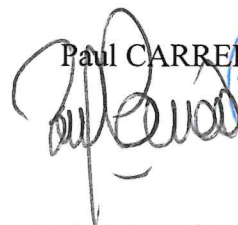
- Art 4 : Des barrières seront installées aux intersections, ainsi qu'à l'arrivée.

- Art 5 : Toute infraction au présent Arrêté sera poursuivie selon les lois et règlements en vigueur.

- Art 6 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Garde Champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Le Maire,

Paul CARRERE.



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Copie : Organisateur,

Gendarmerie, Pompiers, Services Techniques, Affichage,
Chrono, Police Rurale.

Mairie de Morcenx-la-Nouvelle

2, place Léo Bouyssou, 40110 Morcenx-la-Nouvelle - ☎ : 05 58 04 19 00 - ✉ : mairie@morcenxlanouvelle.fr
www.morcenxlanouvelle.fr